

République Française Département de l'Aisne Arrondissement de Soissons	DELIBERATION COMITE SYNDICAL Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois ***** Séance du 05 mars 2021
---	---

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
25	21	1	22

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq mars à quatorze heures 30 minutes, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Soissons, sous la présidence de Monsieur Alain CREMONT, Président du PETR du Soissonnais et du Valois, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 24/02/2021, laquelle convocation a été affichée à la porte du siège du PETR

Convocation en date du
24/02/2021

Présents : Alain Crémont, Olivier Engrand, Dominique Bonnaud, Arnaud Battefort, Franck Briffaut, Jean-Pascal Berson, Alexandre de Montesquiou, Hervé Muzart, Marina Carette, Marcel Bombart, Gilles Davalan, (suppléé par Vincent Philipon), Philippe Montaron, Thierry Routier, Pascal Tordeux, Ginette Platrier, Alex Desumeur, Loïc Lalys, Yveline Delval, Nicolas Rébérot, Céline Le Frère, François Rampelberg, Christian Deulceux.

Procuration : Gilles Davalan, (suppléé par Vincent Philipon)

Excusés : Jean-Luc Nicolas, Patrick Dufour, Séverine Pelletier

Mme Celine Le Frère a été élue secrétaire de séance.



Objet : Demande de subvention relative à l'accompagnement du PETR par la Région (ingénierie – prise en charge partielle de la rémunération principale) :

Délibération n° 02 – 2021

Monsieur Alexandre de Montesquiou rappelle que la Région Hauts-de-France, dans le cadre de sa politique d'aménagement, soutient financièrement les territoires dans la construction de leurs stratégies de développement et la mise en œuvre de leurs projets, entre autres, par le financement de postes dans des fonctions d'animation ou d'expertise thématique, dans certains territoires spécifiques.

Un Accord cadre précise les orientations stratégiques partagées entre les collectivités de l'espace de dialogue et la Région ainsi que les modalités d'attribution de financements au titre de la PRADET.

La demande de subvention s'établit comme suit :

INTITULE	Dépenses		Recettes	
	Montants	Dépenses subventionnables		Montants
Appui financier régional – Financement du poste du chargé de mission	57 000 €	57 000 €	Autofinancement	28 500 €
			Région Hauts-de-France	28 500 €
Total		57 500 €	Total	57 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5714 relatif aux pôles d'équilibre territoriaux et ruraux

Vu la délibération n°20160165 des 26 et 27 mai 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier de la région Hauts de France,

Vu l'arrêté préfectoral du 05 décembre 2018 portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois au 1^{er} janvier 2019 ;

Considérant les nouvelles orientations données à la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires en Hauts-de-France pour la période 2016-2021,

Vu l'avis de la commission « Administration et Finances » du PETR du Soissonnais et du Valois en date du 29 janvier 2020 ;

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions au titre de l'ingénierie auprès de la Région Hauts-de-France et à signer les différentes pièces nécessaires à l'obtention de la subvention.

CHARGE et DELEGUE le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Vote :

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
22	0	0	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations



Le Président

Alain CREMONT

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 30.../03.../2021

Transmission le 30.../03.../2021

Certifié exécutoire le 30.../03.../2021

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

30 MARS 2021